

Demande de droit de réponse

L'article du *Parisien* de ce matin, à la page IV du cahier de Seine-Saint-Denis, concernant ma radiation des listes électorales de Montfermeil ne reflète pas la réalité de ce coup monté, organisé par le maire pour éliminer une opposante qui le dérange.

M. Lemoine affirme que j'aurais reconnu « ma négligence ». Or depuis que j'ai connaissance de cette radiation, je n'ai pas parlé à M. Lemoine, ni par téléphone, ni de *visu*. Ne serait-ce pas ce qu'on appelle de la mauvaise foi ? Aussi, je suis étonnée que le journaliste n'ait pas cru utile de vérifier le bienfondé de cette affabulation.

En conséquence, je demande un droit de réponse à paraître dans votre prochaine édition.

Il n'y a pas de négligence de ma part. Comme la plupart des citoyens, quand je déménage, mon premier réflexe n'est certes pas de notifier mon changement d'adresse au service des élections. Il a cependant été notifié à la mairie puisque tout le courrier de la ville, sauf curieusement celui du service des élections, arrive bien chez moi.

Je suis conseillère municipale depuis 2008. J'ai à nouveau été élue en mars 2014. Je reçois à mon adresse actuelle les courriers et documents adressés par le maire. Je reçois à cette même adresse les avis d'imposition locale ainsi que les factures de restauration scolaire de mes enfants. M. Lemoine sait parfaitement où j'habite puisqu'à l'occasion d'un récent Conseil municipal il m'a interrogée, de vive voix cette fois-ci, sur les conditions de vie dans mon immeuble m'invitant, devant sa DGA en charge de l'urbanisme à la contacter. Je vote à chaque élection sans que personne, dans le bureau de vote, ne me réclame ma carte d'électeur puisqu'une pièce d'identité suffit, ou ne m'alerte sur la nécessité de faire un changement d'adresse. Le maire connaît d'ailleurs très bien ma belle-famille qui est régulièrement félicitée dans le cadre des concours des balcons fleuris à Montfermeil.

Le code électoral précise que « *pour radier un électeur, la commission doit disposer d'un faisceau d'indices laissant penser que l'électeur n'a plus d'attache avec la commune* ». Or, le fait même que je vote à chaque élection à Montfermeil prouve mes attaches régulières avec la commune. Ce critère est d'ailleurs retenu par les commissions électorales de la plupart des villes. Sans compter mon travail assidu de Conseillère municipale. Mais, sans doute, c'est cet attachement à Montfermeil qui déplaît à M. Lemoine. Aurait-il si peur qu'une jeune femme de son Conseil municipal, qui agit pour défendre les intérêts des Montfermeilloises et des Montfermeillois, devienne conseillère départementale ? Tout le laisse à penser.

Pour moi, cette radiation est frauduleuse, elle est contraire à l'éthique républicaine. M. Lemoine m'interdit d'être la candidate, aux côtés de Pierre Laporte, soutenue par le Front de Gauche, aux prochaines élections départementales des 22 et 29 mars prochain. Le dépôt des candidatures est fixé au lundi 16 février. Je ne serai réinscrite sur les listes qu'après. C'est inadmissible.

À un mois du 11 janvier qui a vu se rassembler les citoyens, de gauche comme de droite, pour la liberté d'expression, ce mauvais coup du maire de Montfermeil tente de bâillonner l'opposition à Montfermeil. On ne peut bafouer ainsi le suffrage universel.

En tout état de cause, je n'en resterai pas là, ni moi, ni ma sensibilité politique.

Montfermeil, le 12 février 2015

Angélique Planet Ledieu